

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

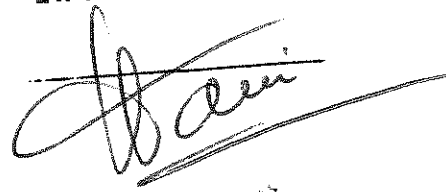
Objet de l'enquête
(Titre ou nature du projet soumis à l'enquête)

Projet de modification du PLU n°1
Mairie ANASTASIE S/ISSOUE

Objet de l'enquête (Titre ou nature du projet soumis à l'enquête)	
Date d'ouverture de l'enquête :	27 juillet 2026 Mairie Ste Anastasie S/ISSOUE
Date de clôture de l'enquête :	28 août 2026 Mairie Ste Anastasie S/ISSOUE
Nom du commissaire enquêteur :	Mairie Chantal NAIN
Autorité organisatrice :	Mairie St ANASTASIE S/ISSOUE
Référence du dossier administratif :	EP 26 00012

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Cachet de l'administration :



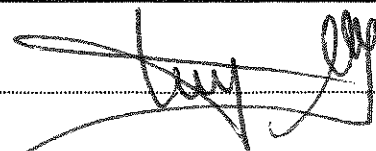
N° OBS. 1

Permanence CE 27/07/26
9h à 12h / 13h30 à 16h30

Données du participant

Date de l'observation:	27/7/26	Heure:	10h32
Nom et Prénom:	SEBASTIAN Syle	Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Pour faire suite à notre entretien de ce jour, il me semble important de conserver la zone actuellement débroussaillée comme zone "tampon" pour limiter le risque d'incendie.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



Données du participant

Date de l'observation:	27/11/2026	Heure:	14h40
Nom et Prénom:	PENSIER Pascal	Adresse (fac.):	12 Rue Baynevard 83136 St ANASTASIE/Issol.
Téléphone (fac.):	0666358354	E-mail (fac.):	frederic.pensier83@gmail.com
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Actuellement le chemin de Sausseron au cadastre repère les parcelles 208 et 209 et se prolonge au Sud le long de mes parcelles 218 et 217.

As vu du projet après vérification avec le commissaire enquêteur sur le dossier OAT le Chemin de Sausseron se poursuivait en partie Nord de la zone concernée.

Que prévoit la commune pour désenclaver mes parcelles si cet aménagement aboutit?

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

Annexe 1.3 plan cadastral

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



Données du participant

Date de l'observation:	14-8-2026	Heure:	13h35 - 15h20
Nom et Prénom:	Monmasson HARRY	Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):	Hartmann Mare	E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

Nous nous sommes entretenus avec Madame la commissaire de l'enquête publique au sujet de la modification du PLU, nous enverrons nos observations et questions par courriel.

- Accès et risque incendie
- pression hydrique (eau potable et eaux usées)
- Projet de camping ou parc résidentiel à l'année?
- Voie structurant du projet.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

Données du participant

Date de l'observation:		Heure:	
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☐ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

- (suite)
- Impact sur la circulation routière.
 - nuisances diverses.
 - atteinte à l'environnement.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

Observations sur la modification du PLU de Sainte-Anastasie sur Issole

Suite à notre entretien, voici résumées nos observations et nos questions:

Observations:

- Nous insistons sur l'aléa incendie feu de forêt très fort (courrier préfectoral du 26 mai 2026) qui deviendra un risque incendie par la présence humaine sur la parcelle 1AUt, comme le cadastre le montre la parcelle 1AUt est entourée de zones boisées et/ou non constructibles.
- La croissance de la pression hydrique sur le quartier Rebouillon et ses alentours par un nouveau besoin d'adduction d'eau et d'élimination des eaux usées.
- L'accroissement des nuisances publiques provoquées par la construction d'une voie de circulation routière en face de nos maisons à l'origine de pollutions sonores, lumineuses et gaz d'échappements des véhicules.
- Augmentation du nombre d'animaux domestiques (chiens et chats) nuisibles pour la faune sauvage locale, notamment de la zone boisée voisine.
- En outre, la MRAe détermine les enjeux environnementaux suivants :
 - La prise en compte des risques de feu de forêt et d'inondation ;
 - La préservation des milieux naturels ;
 - La préservation de la ressource en eau.
- le projet est incompatible avec le SCoT de Provence verte.

Questions:

- Le projet est-il réellement touristique?
Si, dans les faits, il sert à créer de nouveaux emplacements occupés à l'année comme résidence principale, cela pourrait être difficile à concilier avec le code du tourisme.
- Les contraintes environnementales sont-elles vraiment prises en compte?
Etant considéré comme des établissements sensibles, les campings ne sont pas compatibles avec la doctrine départementale de prévention du risque incendie de forêt pour les raisons suivantes: Installations légères et locaux à sommeil ne permettant pas le confinement des personnes en cas d'incendie (courrier préfectoral du 26 mai 2026).
- Le chemin de Jausseran permet-il un élargissement?
Sachant que de chaque côté du chemin de Jausseran il y a le domaine des pins parasols et le camping la Vidaresse et leur parking respectif.
- L'équilibre économique du camping la Vidaresse sera-t'il conservé avec la création d'un nouveau camping?

Fait le mardi 4 août 2026 à Sainte-Anastasie sur Issole
Thierry MONMASSON
Marc HARTMANN

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR



N° OBS. 84

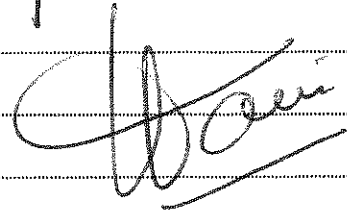
Données du participant

Date de l'observation:	04/08/26	Heure:	15h05
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

livraison de pre au courrier (annexe au présent
registre) après avoir fait part verbalement
de ses inquiétudes liées au projet.



Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.): Centre 2 - Courrier déposé 6 jours
en main pour le commissaire enquêteur

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



N° OBS. 84

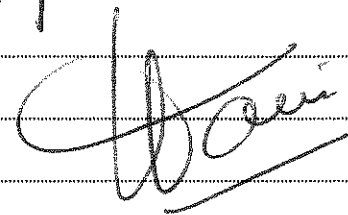
Données du participant

Date de l'observation:	04/08/26	Heure:	15h05
Nom et Prénom:		Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):

Observation du participant

Riverain de la voie structurante (annexe au petit Repère) après avoir fait part verbalement de ses inquiétudes liées au projet.



Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.): Annexe 2 - Courrier de 04/08/26
en main propre au commissaire enquêteur

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



N° OBS. 85

Données du participant

Date de l'observation:	04/08/26	Heure:	16h25
Nom et Prénom:	De Prester Jacques Athina et Thomas	Adresse (fac.):	
Téléphone (fac.):		E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Nous sommes riverain de la voie structurante (ER n°20).
Un collectif de riverain a été créé regroupant l'ensemble des habitants du quartier de Debouillon qui sommes très inquiets concernant la modification du PCV et le rapprochement du camping de nos maisons.

- Un problème de gestion des eaux de ruissellement majeur.
- Un problème de consolidation de la retaining de l'ER 20.
- Une incompréhension sur le passage de la route chez nous.
- Des nuisances sonores supplémentaires.
- ~~Une~~ Des grosses nuisances visuelles.
- Il y aurait-il pas un autre accès ?
- Un relief fort défavorable à la mise en place d'une voirie.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



N° OBS. 16

Données du participant

Date de l'observation:	12/08/26	Heure:	9 h 04
Nom et Prénom:	M ^{re} M ^{me} MAINGO Y Rous	Adresse (fac.):	75 Chemin Rebouillon Parcelle C 123) Roumoultie 06477
Téléphone (fac.):	06 83 44 58 72	E-mail (fac.):	06 83 44 58 72 @ orange.fr
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Riverains de la voie structurante ER n° 20.
nous avons créé un collectif regroupant l'ensemble de
voisins du domaine REBOULLON, inquiet de
l'agrandissement du camping pour les raisons
suivantes

Nuisances Sonores, incompréhension sur le
parcours de la route qui risque d'être élargie
nuisances de circulation (camping car, caravanes,
n'y ayant il pas une autre solution pour accéder
à cet agrandissement de camping
- Nuisances pour la faune et la flore. Risques d'incendie
pour la Forêt.

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:

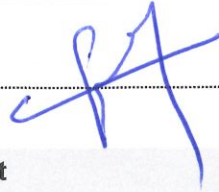


N° OBS. 87

Données du participant

Date de l'observation:	12/08/2026	Heure:	10h53.
Nom et Prénom:	GILLOU Christian	Adresse (fac.):	81, chemin de Rebouillon
Téléphone (fac.):	06.79.20.12.88.	E-mail (fac.):	
Qualité du déposant:	☒ Citoyen ☐ Représentant d'association ☐ Professionnel ☐ Autre:		

Signature du participant (fac.):



Observation du participant

Mémoire individuel présenté, commenté et laissé pour le dossier.
Je suis globalement opposé au projet compte tenu de toutes les nuisances présentées dans mon mémoire

Avis du commissaire enquêteur

Commentaire ou avis (fac.):

SIGNATURE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR:



M. et Mme GALLOY Christian et Catherine
Propriétaires – Parcelle C384
81 chemin de Rebouillon
83136 Sainte-Anastasie-sur-Issole

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice
Enquête publique – Modification n°1 du PLU
Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole

Sainte-Anastasie-sur-Issole, le 01 août 2026

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Propriétaires de la parcelle C384, située 81 chemin de Rebouillon à Sainte-Anastasie-sur-Issole, nous souhaitons, dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU, attirer votre attention sur les nombreuses nuisances que la création d'une nouvelle voie d'accès et le prolongement du camping entraîneront pour notre habitation.

Notre propriété est directement concernée par ces aménagements, comme le montre le plan ci-dessous.



Principes d'aménagements :

- Secteur de camping existant : camping de la Vidarese et des Pins Parasol
- Secteur d'extension de camping
- Secteur d'extension future de camping
- Zone inondable non urbanisable
- Aménagement d'un terrain de pétanque
- Aménagement d'une piscine
- Voiries structurantes existantes
- Voiries structurantes à créer
- Voirie de desserte interne de l'extension de camping

1. NUISANCES FUTURES LIÉES À LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE D'ACCÈS

- Augmentation du trafic automobile à proximité immédiate de notre habitation (voitures particulières, véhicules de service, livraisons, secours).
- Nuisances sonores liées à la circulation (moteurs, freinages, passages répétés, klaxons éventuels).
- Poussières et pollution de l'air générées par le passage des véhicules.
- Atteinte à la sécurité des occupants (risque d'accidents, vitesse, visibilité réduite).
- Éclairage public générant des nuisances lumineuses en période nocturne.
- Impact paysager : visibilité directe sur la voirie et perte d'intimité.
- Dépréciation de notre patrimoine immobilier.
- Fragilité accentuée des murs de restanques qui bordent la propriété en bordure des parcelles C384 et C663 (vibrations, écoulements d'eaux pluviales, risques d'érosion et d'affaissement des ouvrages).
- Présence des eaux pluviales accentuée sur la parcelle car le réenttement ne va plus permettre une perméabilisation correcte.
- Bordure de bois classé dégradée sur deux côtés de la parcelle (risques de coupe, d'érosion, de perte de biodiversité et d'atteinte au paysage naturel).
- Risque d'incendie encore plus accru à cause de la proximité voie d'accès – propriété – bois classé.

2. NUISANCES FUTURES LIÉES AU PROLONGEMENT DU CAMPING

- Fréquentation accrue du camping (saisonnalité, pics de fréquentation).
- Nuisances sonores (animations, regroupements, musique, conversations tardives). *piscine*
- Nuisances lumineuses nocturnes (éclairages des allées, des hébergements, des équipements).
- Circulations internes au camping (voitures, chariots, véhicules techniques).
- Risque d'incendie accru lié à l'augmentation de la fréquentation et à la présence d'hébergements en zone boisée.
- Risque d'incendie accru à cause de la proximité du bois classé de la parcelle C212.
- Consommation d'espaces naturels et imperméabilisation des sols.
- Accroissement du ruissellement des eaux pluviales et risque d'inondation.
- Atteinte durable à la tranquillité, à la santé et à la qualité de vie.

Nous demandons à ce que toutes ces nuisances soient prises en compte et que des mesures adaptées soient mises en œuvre pour préserver notre cadre de vie, notre sécurité et la valeur de notre bien.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. et Mme GALLOY Christian et Catherine